

Case Details

Case Details

| | |
|---------------|---------------------------|
| National ID | VSL I Cp 4405/2010 |
| État membre | Slovénie |
| Common Name | link |
| Decision type | Autre |
| Decision date | 30/03/2011 |
| Jurisdiction | Višje sodišče v Ljubljani |
| Objet | |
| Demandeur | |
| Défendeur | |
| Mots clés | |

Directive Articles

Package Travel Directive, [Article 1](#)

Headnote

Le consommateur doit prouver que l'excursion facultative constituait une partie essentielle du contrat de voyage à forfait.

Facts

La cour de première instance a fait droit à une demande de paiement contre le défendeur (consommateur). La Cour d'appel a confirmé cette décision.

Legal issue

Le défendeur et le demandeur (organisateur de voyage) ont conclu un contrat pour un voyage à forfait en Islande. Ils ont aussi convenu une excursion facultative au Groenland contre paiement. Par la suite, le demandeur a annulé l'excursion facultative. Dix jours avant le départ, le demandeur a informé le défendeur que l'excursion facultative n'était pas assurée, et cinq jours avant le départ qu'elle avait été annulée. Le défendeur a annulé le voyage entier. Lors du procès le défendeur n'a pas pu prouver que l'excursion facultative (au Groenland) constituait une partie essentielle du contrat de voyage à forfait.

Décision

Full Text: [Full Text](#)

Related Cases

No results available

Legal Literature

No results available

Result

